

## DECISION DU PRESIDENT N° 2022\_22 Publié le : 19 OCT. 2022

Autorisant la signature de l'accord-cadre pour la fourniture de véhicule en location longue durée avec prestations associées : Lot n° 1 : Véhicules neufs (*Accord-cadre 2022\_19*)

*Nomenclature ACTES : 1.7*

### Le Président,

**Vu** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer au Président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM ;

**Vu** la délibération n° 2021\_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au président d'une partie des attributions du comité syndical et portant notamment sur la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des différents marchés publics dont le montant est inférieur à 215 000 €HT ;

**Vu** les articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du code de la commande publique relatifs à la procédure adaptée ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence transmis électroniquement au BOAMP (n°-106290), publié le 30/07/2022 et la mise en ligne sur le profil acheteur du SYMADREM du dossier de consultation des entreprises (DCE) ;

**Vu** l'offre déposée en temps voulu ;

**Vu** le procès-verbal ayant pour objet l'ensemble de la procédure : de l'appel d'offres à la proposition au pouvoir adjudicateur ( y compris l'analyse de l'offre) de retenir l'offre de Public LLD ;

**Considérant** l'accord-cadre signé le 19 juillet 2018 relatif à la location longue durée de véhicules destinés aux besoins du service d'une durée de quatre ans, arrivant à terme ;

**Considérant** le besoin de renouvellement partiel du parc automobile du SYMADREM ;

**Considérant** l'intérêt de la proposition de la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE (ARVAL), pour le lot n° 1 Véhicule neufs.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accord-cadre n°2022\_19 est passé suivant une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du code de la commande publique, avec :

### **PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE (ARVAL),**

Siège Social : 1 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Direction Commerciale : 22, Rue des deux gares - 92564 RUEIL-MALMAISON Cedex

Il a pour objet la fourniture de véhicule en location longue durée avec prestations associées :  
**Lot n°1 Véhicules neufs.**

**Article 2** : Il s'agit d'un accord cadre définissant les termes régissant les marchés subséquents à passer sur son fondement. La conclusion des marchés subséquents se fera, dans les conditions fixées aux articles R2162-7 à R2162-10 du code de la commande publique., lors de la survenance d'un besoin.

**Article 3** : La durée de l'accord cadre est de 4 ans, à compter de sa notification. Il n'est pas renouvelable.

**Article 4**: Le Directeur Général et le Receveur du SYMADREM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise au représentant de l'état au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES



**Le Président du SYMADREM**

**Pierre RAVIOL**

Signé par : Pierre RAVIOL

Date : 18/10/2022

Qualité : Président

*Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux*